DÉPARTEMENT
Indre-et-Loire

ARRONDISSEMENT
TOURS

ANVAL
Syndicat Mixte
Affluents Nord Val de Loire

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 11 février 2020

Le onze février 2020, à 18 heures, le Comité Syndical ANVAL, dument convoqué le 04 février 2020, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS.

Etaient présents : M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Bruno FENET, M. Antoine TRYSTRAM, M. Michel PASQUIER, Mme Régine HINET, M. Antoine REILLE, M. Ludovic BOURDIN, M. Dominique GOURDON, M. Michel HIRTZ, M. Jacques LE TARNEC, M. François PILLOT, M. Christian VRAIN, Mme Martine POTEL, M. Jean-Pierre RIOT, M. Alain BASTIE, M. Pierre HABERT, Mme Caroline BOILLE, M. Eric POUDELET, M. Jacques MOTARD, M. Sébastien CORLAY-QUESTEL, M. Stéphane MARCHAIS, M. Alain GAUTIER.

Nbre de Membres en exercice : 33
Nbre de Présents : 23
Nbre de suffrages exprimés : 23

Pouvoirs : M. Jean-Pierre GILET à M. Bruno FENET.

DEL 11022020-05 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL - TECHNICIEN DE RIVIERES / ANIMATEUR QUALITE DES EAUX

M. le Président expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu *la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

Vu *la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;*

Considérant *l'exposé du Président,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CREER** un emploi de Technicien de rivières / Animateur qualité des eaux, relevant du grade de technicien territorial - catégorie B - à temps complet, dans le cadre de la mise en œuvre des actions des contrats territoriaux (CT) de la Bresme 2017-2021, Choisille-Roumer 2020-2025 et la préparation d'un programme d'actions « pollutions diffuses » sur 2 masses d'eaux du bassin de la Choisille.

- L'agent affecté à cet emploi sera chargé de :
  . Participer à la préparation et conduire les travaux de restauration morphologique de la Bresme et de ses affluents (terrain préparatoire, estimation des travaux, recensement des propriétaires, suivi des entreprises, pilotage des réunions de chantiers, réception des travaux),
  . Mener les négociations avec les propriétaires riverains en matière de restauration des cours d'eau,
  . Assurer le suivi administratif et financier des travaux conduits,
  . Organiser, mettre à jour et constituer les bases de données du SIG du syndicat,
  . Informer et sensibiliser les riverains et les usagers du bassin à l'intérêt de préserver les milieux aquatiques en participant à l'élaboration des actions de communication,
  . Répondre aux sollicitations des collectivités adhérentes ainsi que leurs élus et les accompagner dans leurs projets.
  . Assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique pour la réduction des pollutions diffuses, principalement d'origines agricole. Être le référent des acteurs privés et publics concernés par l'objectif de réduction des pollutions diffuses.

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
0? MARS 2020
...RRIER

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire.
Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
Il pourra être recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an compte tenu de la nature des fonctions spécialisées de ce poste. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de technicien territorial.

- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Sébastien MARAIS

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
[illegible]90 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
03 MARS 2020
COURRIER

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)